## 

## Communiqué de presse

## Paris, le 4er février 2022

**Le ministère des Solidarités et de la Santé fortement engagé en faveur de la prévention du suicide**

**A l’occasion de la journée nationale dédiée à la prévention du suicide le 5 février 2022, le ministère des Solidarité et de la Santé rappelle que la prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique et vous invite à prendre connaissance des outils mis à la disposition de tous.**

**La prévention du suicide est une priorité** pour le ministère des Solidarités et de la Santé qui l’a inscrite dans sa [Feuille de route santé mentale et psychiatrie de 2018](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/Feuille-de-route-de-la-sante-mentale-et-de-la-psychiatrie-11179/).

Dès l’automne 2020, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, prenait en compte le rôle de la crise sanitaire comme catalyseur des problèmes de santé mentale en France, notamment chez certains publics spécifiques comme les jeunes, mettant en exergue la **nécessité de porter une attention soutenue à cette problématique de santé**. -

Annoncées dès janvier 2021 par le Président de la République, les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie fin septembre 2021 ont permis de dresser un état des lieux partagé de la promotion et de la prévention en santé mentale, de l’offre de soins en psychiatrie et de l’accompagnement proposés aux Français.

Les études épidémiologiques des dernières années ont permis d’identifier des actions permettant de diminuer la mortalité et la morbidité suicidaires de façon efficace : **le suicide est en grande partie évitable.**

Le ministère des Solidarités et de la Santé poursuit ainsi le renforcement de sa politique de prévention pour mettre œuvre de façon concrète et coordonnée un ensemble d’actions dans les territoires :

* **Le maintien du contact avec la personne qui a fait une tentative de suicide, grâce** [**au dispositif Vigilans**](https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-mentale/la-prevention-du-suicide/article/le-dispositif-de-recontact-vigilans)**.** Créé en 2015, le dispositif est un système de recontact et d’alerte qui organise autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un réseau de professionnels de santé pour garder le contact avec elle. En février 2022, VigilanS est **déployé dans 17 régions dont 4 régions d’Outre-mer.** L’objectif en 2022 consiste à compléter la couverture territoriale avec notamment au moins un dispositif actif par région.
* **Des formations au repérage, à l’évaluation du risque suicidaire et à l’intervention de crise auprès des personnes en crise suicidaire**. Ces formations rénovées en 2019, avec des contenus adaptés aux rôles et compétences des personnes formées, depuis les citoyens volontaires sentinelles jusqu’aux professionnels de santé, ont pour objectif de créer des réseaux de personnes ressources dans chaque région.
* **Des actions ciblées pour lutter contre le risque de contagion suicidaire, notamment grâce au** [**programme PAPAGENO**](https://papageno-suicide.com/)**.** Les personnes exposées directement ou indirectement à un événement suicidaire sont plus à risque d’avoir des idées suicidaires, ou même de passer à l’acte. Au niveau individuel, être exposé à un suicide multiplierait de 2 à 4 le risque de geste suicidaire. Exemples d’actions mises en œuvre : identification des zones à risque (hot-spots suicidaires) pour permettre des mises en sécurité de ces lieux ; formation des journalistes et interventions dans les media, pour éviter un effet d’identification et faire, au contraire, du traitement médiatique d’un suicide une occasion de prévention.
* L**a mise en place depuis le 1er octobre 2021 du 3114, le numéro national de prévention du suicide**, **annoncé par Olivier Véran dans le cadre du Ségur de la santé** Gratuit, accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur l’ensemble du territoire (métropole et Outre-Mer), ce numéro d’appel permet d'apporter une réponse immédiate :
* Aux personnes en détresse psychique et à risque suicidaire,
* A l’entourage des personnes à risque suicidaire,
* Aux endeuillés par suicide,
* Aux professionnels en lien avec des personnes suicidaires qui souhaitent obtenir des avis, conseils spécialisés.

**Le 3114, c’est déjà 11 centres répondants en régions (de nouveaux centres viendront renforcer le dispositif en 2022), 169 professionnels hospitaliers spécifiquement formés (infirmiers et psychologues) placés sous la supervision d’un psychiatre, et plus de 34 000 appels cumulés depuis l’ouverture.**

« Nous avons créé le 3114 pour permettre à toutes les personnes en grande détresse de trouver à l’autre bout du téléphone une oreille attentive et professionnelle pour les écouter, les orienter et parfois même leur venir en aide en urgence. Chaque jour, nous constatons encore d’avantage à quel point ce numéro unique est utile, et à quel point il est un pilier majeur de notre lutte contre le suicide et en faveur de la santé mentale de nos concitoyens », a déclaré Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé

En complément de ce nouveau service hospitalier de prévention, de nombreuses associations sont impliquées et proposent un soutien aux personnes en souffrance. Tous ces services d’écoute et d’accueil, partenaires de la Stratégie nationale de prévention du suicide sont anonymes et gratuits. Certains contribuent à la réponse donnée dans le cadre du numéro vert Covid : 0 800 130 000.

Si le taux de suicide en France reste l’un des plus élevés des pays européens, on observe depuis 2000 sa baisse régulière. **Osons parler de santé mentale et soyons attentifs aux signes de détresse de notre entourage.**

**Contact presse :**

**Direction générale de la santé**

presse-dgs@sante.gouv.fr - 01 40 56 84 00